

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

Rédaction-administration :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com

Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Xavier Brivet.

Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.

Rédaction : Franck Lemarc, Lucile Bonnin,

Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch.

Direction artistique : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro :

Thomas Beurey, Olivier Devillers,

Thierry Guerraz, Martine Kis,

Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Claire Mayer,

Judith Mwendu, Philippe Pottière-Sperry,

Fabienne Nedey, Christophe Robert, Audrey

Sommazi, Isabelle Smets, Emmanuelle

Stroesser, Frédéric Ville.

ADMINISTRATION

Éditrice : Laurence Marilly.

Publicité : Laurence Emery, directrice,

Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot,

92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61.

laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2023 :

Abonnement intégral :

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.

- Administrations, entreprises... : 90,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.

- Administrations, entreprises... : 80,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

Composage et impression :

GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles

Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0426 G 84411. ISSN : 2270-7875,

3^e trimestre 2023.

Ce numéro a été tiré à 11 835 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



Finances locales : rétablir des vérités, retrouver notre autonomie

L'exécutif a ressuscité son projet de limiter les dépenses locales, ainsi que le traduit le programme de stabilité (PSTAB) présenté en avril. Réfutant l'analyse du gouvernement et ce projet, qui est une nouvelle tentative d'ingérence dans la gestion des collectivités, l'AMF, aux côtés de Régions de France et des Départements de France, a choisi de ne pas prendre part aux Assises des finances publiques, le 19 juin dernier.

Il convient en effet de rappeler plusieurs faits. Les collectivités ne sont pas la cause du grave problème des comptes publics de la France. Elles contribuent même, par leurs excédents de fonctionnement, à la réduction du déficit. Elles ont déjà participé de façon significative à l'effort de redressement financier du pays, à hauteur de 62 Mds€ depuis 2010, via la baisse de la DGF. Cet effort s'est malheureusement noyé dans le déficit croissant de l'État et des comptes sociaux.

La volonté de l'exécutif d'encadrer les dépenses locales intervient paradoxalement au moment même où le gouvernement impose de nouvelles charges aux collectivités avec, entre autres, la hausse du point d'indice. Par ailleurs, l'incidence d'une baisse des dépenses locales n'est pas prise

en compte, alors même qu'elle affecterait l'offre de services publics et l'investissement, qui est essentiel à la transition écologique, la rénovation énergétique du bâti scolaire, la réindustrialisation, la politique de l'eau, l'offre de logement, etc.

L'urgence n'est donc surtout pas de continuer à recentraliser la dépense publique, mais d'assurer une stabilité du

« L'urgence est d'assurer la stabilité du cadre financier des collectivités. »

cadre financier des collectivités afin de leur donner une visibilité et une garantie sur leurs recettes nécessaires au financement des priorités des politiques publiques. La priorité est de garantir l'indexation des concours financiers sur l'inflation, et d'évaluer les dépenses des collectivités induites par les décisions prises par l'État afin qu'il les assume.

Un tel partenariat de performance et de responsabilité n'autoriserait pas la suppression de la fiscalité locale, qui a porté atteinte à l'autonomie des collectivités et les prive des leviers pour financer leurs projets et attirer des entreprises. À tout le moins, l'État devrait garantir une compensation à l'euro près des pertes de recettes subies par les collectivités comme il s'y est engagé. Pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) cette année, près de 750 M€ manquent déjà à l'appel. Enfin, l'exécutif devrait adapter la fiscalité locale aux nouveaux enjeux, tels que le financement du ZAN, le développement des commerces en ligne, les logements vacants, etc.

Lors des Assises du 19 juin, la Première ministre s'est engagée à ne plus considérer les élus locaux comme de simples exécutants et à travailler avec eux sur toutes les décisions les concernant. L'AMF est partante ! Et lui propose dès à présent de préparer les textes budgétaires dans le respect de l'autonomie financière des collectivités qui garantit leur libre administration.

DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF

